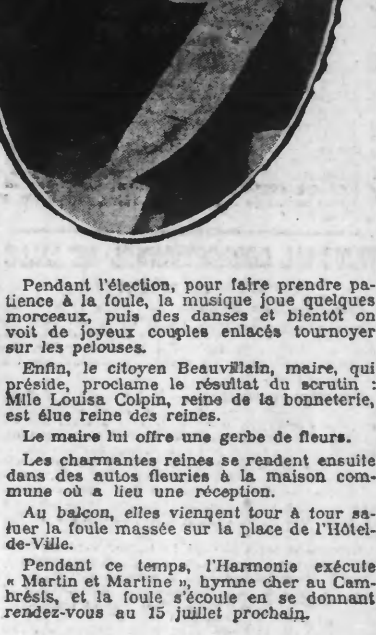


Des Souveraines ont été élues

De jolies Fêtes champêtres ont salué l'Élection de la Reine des Reines des Corporations à Caudry

LES REINES DE CAUDRY

En haut de droite à gauche : Mlle Jeanne MONTAY, Reine de la Dentelle. — Mlle Angèle DELACOURT, Reine de la Broderie. — Mlle Gilberte CAUDRON, Reine du Commerce.



C'est hier qu'a eu lieu l'élection de la reine des reines qui doit représenter la ville de Caudry aux fêtes de la Dentelle du 15 juillet prochain.

Favorisées par un temps splendide, les fêtes champêtres organisées à cette occasion ont réussi en tous points.

Plus de 3.000 personnes se sont rendues sur la place où un kiosque avait été érigé et où l'Harmonie municipale exécuta plusieurs morceaux en attendant l'arrivée des sept reines qui représentaient les diverses corporations de la cité.

Les reines prennent place sur le kiosque où, en face de chacune d'elles, est placé un numéro qu'elles doivent ensuite déposer dans les urnes.

A ce moment, une active propagande ayant été faite de part et d'autre, il est bien difficile de pronostiquer laquelle des sept belles jeunes filles sera élue reine des reines.

Pendant l'élection, pour faire prendre patience à la foule, la musique joue quelques morceaux, puis des danses et bientôt on voit de joyeux couples enlacés tourner sur les pelouses.

Enfin, le citoyen Beauvillain, maire, qui préside, proclame le résultat du scrutin : Mlle Louise Colpin, reine de la bonneterie, est élue reine des reines.

Le maire lui offre une gerbe de fleurs.

Les charmantes reines se rendent ensuite dans des autos fleuries à la maison commune où a lieu une réception.

Au balcon, elles viennent tour à tour saluer la foule massée sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant ce temps, l'Harmonie exécute « Martin et Martine », hymne cher au Cambrésis, et la foule s'écoule en se donnant rendez-vous au 15 juillet prochain.

Le coup d'œil fut agréable et très apprécié.

AVANT LE SCRUTIN

Les opérations du scrutin se poursuivirent régulièrement sous le contrôle de

LE VOTE

Les jeunes filles défilent devant la tribune et exécutent quelques manœuvres d'ensemble.

On leur explique qu'une première sélection a déjà été faite dans les différents magasins de la ville et que les déléguées choisies vont avoir à élire leur reine.

Les 38 votantes se recueillent un instant et rédigent leur bulletin que M. Rogé recueille dans son chapeau.

Les concurrentes les plus favorisées sont le n° 2 qui obtient 12 suffrages, et le n° 17, qui réunit 11 voix.

La majorité n'ayant pas été obtenue, il faut procéder à un second tour de scrutin afin de départager les n° 3 et 17. On se montre les deux candidates distinguées par leurs compagnes : l'une, le n° 3, une brune au visage fort distingué, aux lignes harmonieuses, mise avec goût, et le n° 17, blonde aimable et souriante, qui a aussi bien des charmes.

LA PROCLAMATION DE LA REINE

Cette dernière, au second tour, obtient le plus grand nombre de voix et elle est élue Reine du Commerce.

Son nom est proclamé : c'est Mlle Henriette Lejeune, employée aux « Galeries Donalsiennes ».

Un bouquet est offert à la reine que les personnalités officielles viennent embrasser.

Le scrutin pour les deux demoiselles d'honneur est plus rapide. Le n° 3, qu'on croyait bien devoir être reine, est élu haut la main. Il s'agit de Mlle Adrienne Tiffon, appartenant au personnel des « Fabriques Françaises » et fille de M. Edouard Tiffon, notre excellent confrère de la presse régionale.

Mlle Suzanne Mayer, des « Etablissements Delmoite », est également désignée comme demoiselle d'honneur.

De nouveaux bouquets sont présentés ; M. l'adjoint Baouet félicite les élues, puis chacun déguste les vins d'honneur offerts par le Syndicat des commerçants.

Nous aurons le plaisir de revoir à Gayant la reine, ses demoiselles d'honneur et ses pages.

Dans l'Enseignement supérieur

FACULTE DES SCIENCES

Certificat d'études supérieures. — Géologie — Admissibles aux épreuves orales : MM. Boutée, Dohé, Delrué, Froideval, Hecquet, Wattebled, Mlle Leventu, Hodge, Swift.

Zoologie. — Admis définitivement : M. Dretain, Louvet, avec mention Bien.

Chimie appliquée. — Admis définitivement : MM. Tieux (T. B.), Leclercq (B.), Simon (A. B.), Mlle Chollet (P.).

Physique générale. — Admis définitivement : MM. Bismont, Caïre, Dermie, Dremont, Huispan, Madault, Rivet.

FACULTE DES LETTRES

Diplôme d'études supérieures. — Ont été admis :

Langues classiques. — MM. Monod (A. B.), Laborde, Mlle Martin.

Histoire et géographie. — M. Lecompt (A. B.) Anglais. — MM. Agobert, Langy, Bréant (A. B.), Louis Carpentier (A. B.).

Licence de lettres (ancien régime). — Ont été admis au grade de licenciés : Philosophie. — M. L. Lucien Dupont.

Langues et littérature classiques. — MM. Bertiaux, Rigault.

Anglais. — MM. Goulet, Happe, Raoul Lacroix (A. B.), Massé, Villeneuve, Milles, Champion, Fromont (A. B.), Six (A. B.).

Ont été admises aux épreuves communes : A la licence d'anglais : Mlle Bolvin.

Allemand : Mlle Dassy.

Certificat d'études supérieures. — Ont été reçus définitivement :

Histoire générale de la philosophie. — Mlle Lhomme (A. B.).

Psychologie. — MM. Catry, Leroy (A. B.), Nayrac (B.), Vandamme, Mme Favières, Mlle Nossé (A. B.), Rambaut.

Philosophie générale et logique. — M. Catry, Mlle Lhomme.

Morale et sociologie. — M. Catry, Mlle Rambaut (A. B.).

Pédagogie et sciences annexes. — M. Leroy (A. B.).

Études grecques. — MM. Senlis, Wech.

Littérature française. — MM. Barbry, Manoury, Mlle Chaudron, Coolzaet, Monnier, Verrast.

Histoire ancienne. — M. Fogot.

Histoire moderne et contemporaine. — M. Terris.

Géographie. — Mlle Villette.

Études littéraires classiques. — MM. Berry, Solter, Mlle Massonnet.

Littérature étrangère. — Allemand : MM. Hartmann (A. B.), Houllier (B.).

Anglais. — MM. Christophe, Smith (B.), S. M. M.

Philologie. — Allemand : MM. Fried, Hartmann (B.), Houllier (B.), Mlle Guyard.

Anglais. — MM. Mc Kim (A. B.), Lecoq (A. B.), Mlle Chaudron (A. B.), Dehaut, Gravelat.

Études pratiques. — Allemand : M. Houllier.

Histoire de l'art. — M. Delbecq (A. B.).

Archéologie et histoire de l'art régional. — M. Lutigneux (A. B.).

Mlle Lhomme a, en outre, subi avec succès l'épreuve orale de langue vivante étrangère.

Diplôme d'études françaises. — Mlle Tiffin (T. B.).

Au milieu des fleurs, la Reine du Commerce Douaisien a été désignée par ses compagnes

À la salle des fêtes de l'hôtel de ville, hier à 11 heures, c'était comme un bouquet de fleurs. Les plus gracieuses employées des maisons de commerce de la ville étaient réunies pour choisir leur reine, ses demoiselles d'honneur et ses pages. Brunes et blondes conversaient avec animation et défilèrent, sans indigence, les mérites des principales concurrentes.

Toutes avaient arboré pour la circonstance de fraîches et seyantes toilettes, les unes en « crêpe de Chine garni de broderie perlée », en robe de « taffetas marine », en « pékiné vert mousse », ou en « tulle de dentelle sable avec cot de fantaisie ».

Le coup d'œil fut agréable et très apprécié.

l'Union des Syndicats professionnels du commerce local représentée par le sympathique M. Pierron, président, MM. Debuire-Lasmezas, Warlop, Delmoite, Durutte, Wilmot, Pagniez, Jamart, Descarpentrieux, etc., etc.

M. Baouet, adjoint, représentant la municipalité, prend place sur la tribune d'honneur, entouré de MM. Debuire-Lasmezas, de Baillecourt, Rogé, etc.

— Voyons, à quoi bon rappeler tout ceci. Je me souviens parfaitement... — Non... peut-être pas parfaitement... et, en tous cas, il y a des choses que vous ignorez... des détails qu'il sera peut-être bon que vous sachiez... pour arriver à comprendre comment il se fait que la Germaine Landry d'aujourd'hui soit devenue la vicomtesse d'Armoise d'aujourd'hui... Le compte d'aujourd'hui... que ce fut vraiment sa belle-fille qu'il eût dévotement le... il est permis de le croire, car aux derniers mots de la jeune femme, il avait un brusque sursaut.

Alors, sans plus tenter d'arrêter le récit de son interlocutrice, il baissa la tête, tandis qu'André poursuivait :

— À votre question, le chef du personnel s'apprêtait de vous apprendre quelle réponse il venait de faire à ma demande d'emploi... tandis que vous continuiez à me considérer de ce même air apitoyé qui, je vous l'assure, me rendit déjà un peu d'espoir.

— J'avais, sans vous connaître autrement que de nom, deviné en vous le patron, rien qu'à la façon dont vous aviez interrogé votre collaborateur et surtout à celle dont il vous avait répondu.

Le règlement qu'on m'opposait... c'est vous qui l'avez fait, en somme, et qui pouvez, par conséquent, l'entreprendre à votre gré.

— Asses... ne fus-je qu'à demi surprise quand je vous entendis prononcer ces mots avec bonhomie :

— Voyons, peut-être pourrait-on donner une entorse aux usages de la maison... si l'on se trouve en présence d'une situation pleine d'intérêt... Et les larmes de cette enfant semblaient indiquer que c'était le cas... J'étais sûr cela par moi-même.

L'Exposition internationale des Arts Industriels modernes

Un appel aux artisans du Nord

Au sujet de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes, dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs, l'Office de la Région du Nord à la Société Industrielle nous adresse l'appel suivant :

« Dire que l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes, qui doit se tenir à Paris en 1924, sera une manifestation des arts appliqués, c'est par une formule trop brève désigner une Exposition d'une importance exceptionnelle pour nos industries d'arts et notre prestige à l'étranger.

C'est parce que notre art a rayonné pendant des siècles sur le monde que d'autres pays, jaloux de notre renommée, font des efforts immenses pour nous disputer notre suprématie.

Il n'est pas toujours avec des armes permises et des procédés légaux que la lutte a été entreprise. La calomnie nous a dépeint comme incapables de nous régénérer et d'engendrer l'art véritable qui est impuissant à produire un peuple décadent.

À coup sûr, ces étrangers ignorent nos efforts et nos succès récents, mais il faut l'avouer, bien des gens qui ont tout avantage pourtant à favoriser l'art moderne, le méconnaissent.

L'art appliqué est une source de richesse. Il est aussi d'une grande influence morale. Pour ces deux raisons nous ne pouvons nous désintéresser de l'exposition de 1924.

Comment atterrir que nous sommes bien vivants, si nous ne nous montrons pas. Comment prouver au monde que l'on nous a calomniés et que nous sommes encore capables d'un art puissant, si nous n'étalons pas au public nos ouvrages, nos produits ?

Cette forte exposition existait encore, mais par les Expositions d'ensembles. C'est-à-dire, par la collaboration d'exposants de professions différentes, il sera possible de réunir des objets divers qui recevront leur destination réelle, ce qui permettra de les bien juger dans tous leurs avantages.

Cette nouvelle formule permet de centraliser presque tous les produits d'un pays industriel comme le Nord de la France.

Il nous est offert un moyen de montrer les multiples ressources industrielles du

Le Mérite Agricole aux Rééduqués

Suite à la liste publiée hier :

Lagache, cultivateur, à Bondues (Nord) ; Labeyrie, cultivateur, à Hondeghem (Nord) ; Labeyrie, cultivateur, à Uxem (Nord) ; Lapouille, cultivateur, à Duham (Pas-de-Calais) ; Lauwret, cultivateur, à Coudekerque-Branches (Nord) ; Lecrét fils, cultivateur, à Hanchin (Nord) ; Ledru, cultivateur, à Pommerehne (Pas-de-Calais) ; Lefebvre, cultivateur, à Bailleur-sur-Berthou (Pas-de-Calais) ; Legrand, cultivateur, à Forest par Bouisies (Nord) ; Lesne, cultivateur, à

Trois noces d'or à Loison-sous-Lens



Les noces d'or de ces trois ménages de Loison-sous-Lens seront célébrées lundi 9 juillet prochain, à 11 heures du matin. Une réception aura lieu à la mairie où les vins d'honneur seront offerts aux vieux époux. Toute la population de Loison s'apprête à fêter dignement ces trois familles de braves travailleurs.

Notre photo montre de gauche à droite : 1- Les époux LEHUT-NOEL, 62 ans de mariage. 2- Les époux LALOUX-ROMBAUT, 55 ans de mariage. 3- Les époux DELATTRE-MENU, 50 ans de mariage.

Chérispines (Nord) : Longuet, cultivateur, à Rébecques (Pas-de-Calais) ; Lor, cultivateur, à Clary (Nord) ; Lutun, agriculteur, à Radignem (Nord) ; Marissal, cultivateur, à Cuncy (Nord) ; Masset, cultivateur, à Okerkerque (Pas-de-Calais) ; Mathon, cultivateur, à Canteleux (Pas-de-Calais) ; Micheli, cultivateur, à Berck-Ville (Pas-de-Calais) ; Moncary, cultivateur, à Hondeghem (Nord) ; Provo, cultivateur, à Saint-Jans-Cappel (Nord) ; Rapasse, cultivateur, à Carvin (Pas-de-Calais) ; Rault, cultivateur, à Guitain (Pas-de-Calais) ; Ravaut, cultivateur, à Berles-Monchel (Pas-de-Calais) ; Mouton, cultivateur, à Hiestres (Pas-de-Calais) ; Ferus, cultivateur, à Saucy-Lestrée (Pas-de-Calais) ; Ternisien, cultivateur, à Colline-Sauvart (Pas-de-Calais) ; Wallin, cultivateur, à Ilery (Pas-de-Calais) ; Watel, cultivateur, à Tilly.

Nord. Que les architectes s'entendent avec les céramistes de Saint-Amand et les marbriers de Cousoire. Les fabricants de meubles de Lille ou d'Hazebrouck avec les fabricants de tapis de Tourcoing et les tisseurs d'ameublement de Roubaix ; que les toiliers de Lille coopèrent avec les dentelliers de Bailleur ou les tullistes de Calais ; que les porcelaniers de Saint-Amand voisinent avec les verriers d'Aniche ; Caudry donnera son appui, les bijoutiers des environs présenteront leurs joyaux et, non seulement nous aurons la construction, l'ameublement, mais nous verrons aussi le vêtement si nos couturiers ou nos confectionneurs s'en donnent la peine.

Pour toute décoration, ordonnances et papeterie, s'adresser aux Grands Magasins du LINGOT D'OR, 46-48-50, Grande Place, Lille.

Voilà ce qui serait du bon régionalisme ; quelle région, quel pays pourrait nous opposer un tout aussi complet ? C'est pour permettre cette réalisation que l'Office de la Région du Nord a été créé ; 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, Société Industrielle.

Le futur régime des pensions

L'Union Nationale des retraités nous communique :

« La Chambre des Députés vient de voter, à l'unanimité, le futur régime des pensions civiles et militaires. »

Dans ce régime sont compris les anciens retraités qui en bénéficieront dans les conditions suivantes :

1. Les pensionnés civils avant le 1er juillet 1919, répartis en un système basé sur des coefficients ;
2. Les pensionnés civils après le 1er juillet 1919, par la révision générale de leur pension sur les nouvelles solides ;
3. Les retraités militaires et marins de tous grades et tous les personnels coloniaux et autres régis par les lois des 11 et 13 avril 1831.

Obtention de la péréquation intégrale d'après les modalités insérées dans le nouveau texte voté par la Chambre.

Les veuves, en possession de pension de réversion, bénéficieront du régime.

Les retraités de toutes catégories, ainsi que les futurs retraités civils et militaires, qui désirent connaître le montant de la retraite qu'ils obtiendront en vertu des dispositions adoptées, peuvent s'adresser à :

L'Union Nationale des Retraités, 4, Impasse d'Amsterdam, Paris, 8e, qui est à même de compléter toutes les pensions et de déterminer les droits de chacun.

A cet effet, il convient aux intéressés de lui demander l'énumération des renseignements à fournir en vue de l'établissement de leur dossier.

Les fouilles sur les champs de bataille de l'Artois

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille de l'Artois il vient d'être retrouvé à Souchez, côté de la fosse d'un soldat français, un squelette en fer qui a été retrouvé une plaque d'identité portant les indications suivantes : VERHAEGHE Georges, classe 1907, recrutement Dunkerque, matricule 1612.

Des renseignements sont fournis par le Comité de Lorient, rue des Fours, à Aras, qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON LE PLUS PRATIQUE - Couverture rouge - LE PLUS RÉPANDU DANS LA RÉGION DU NORD ET LE PLUS VENTE PARTOUT. BELGIQUE

FEUILLETON DU 26 JUIN 1923 N° 61

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION PAR JEAN DEMAIS

Du Bonheur sur des Ruines...

« Oh ! elle n'était guère exigeante, la pauvre petite, et elle déclarait devoir se contenter de quelques appointements de début qu'on lui offrirait... »

« Certes, elle avait une bonne instruction et pouvait rendre rapidement des services... Cependant, elle n'avait jamais été placée... elle avait tout à apprendre du métier d'employée... »

« Mais de quelle bonne volonté elle était animée, dans son désir de gagner sa vie... Elle travaillerait, s'il le fallait, onze heures par jour, pourvu qu'on lui laisse ces onze heures elle eût mérité un salaire qui l'empêchât de mourir de faim, ainsi que son jeune frère... »

« C'était ce qu'elle expliquait d'une voix presque suppliante à l'homme qui la recevait... un brave garçon, certes, mais tellement habitué aux sollicitations de ce genre qu'il ne mettait guère de forme à lui répondre... »

Rien à dire, mademoiselle, vous êtes

trop jeune... La règle de la maison est de ne prendre d'employées femmes qu'à partir de dix-huit ans... et d'ailleurs, il n'y a pas de place vacante en ce moment... »

« Ce fut par ces larmes soudaines que la pauvre Germaine Landry accueillit cette réponse décevante... »

« Elle s'était présentée avec tant de confiance dans cette grande maison où, sur la foi de renseignements arrondés, elle arrivait à peu certaine qu'il l'engagerait... »

« Quel singulier hasard voulait alors que vous pénétriez à ce moment dans le bureau du chef de votre personnel ? »

« Ce hasard s'appelle sans doute le Destin, qui avait voulu me mettre sur votre route... ou vous mettre sur le chemin... comme vous préférez... »

« Voyant cette jeune fille en pleurs devant un homme qui n'avait aucun moyen ni aucun motif de la consoler, vous vous étiez étonnée et demandiez : »

« — Que s'il se donc ? Qu'a cette enfant ? »

« Et en même temps, vous me regardiez d'une certaine façon... ou de crus voir... oui vraiment... ou je crus voir de la compassion, de la pitié... »

Sembliant faire sur son-même un effort, Germaine Landry dit à la jeune fille :

« Et m'indiquant la porte qui vous avait livré passage, vous me disiez : »

« Tenez, ma petite, entrez dans mon cabinet... où vous ne direz pourquoi vous avez tant de peine à la pensée de ne pouvoir faire partie de mon personnel... et je tâcherai de calmer bien vite ces grosses larmes qui me survient le cou... »

« Ah ! qui j'étais émue... mais heureuse aussi... en pénétrant dans la pièce que vous veniez de m'indiquer... »

« Vos paroles... le ton sur lequel vous les prononçiez... votre attitude... tout n'était-il pas bien fait pour me procurer que mon commencement d'espoir de tout à l'heure allait se transformer en une certitude... »

« Et, pleine déjà de reconnaissance, je me promettais de vous conter tout au long ma détresse, bien franchement, en remerciement de l'intérêt que vous sembliez disposer à me porter... »

« Aussi, quand nous fûmes assis dans votre cabinet, vous derrière votre table de travail, moi sur un fauteuil qui y faisait face... je vous apprénais aussitôt mon histoire... »

« Bien douloureuse, cette histoire... Malgré cela, je suis certaine que vous n'en avez aujourd'hui qu'un bien mince souvenir... et c'est pourquoi je dois vous le rappeler... »

« Ma mère était morte depuis très peu de temps... tuée par la misère, et par le chagrin de l'avoir plongée, quelques mois auparavant, son abandon soudain par mon père... un malheureux petit employé de comptabilité qu'une femme de mauvaise vie venait de dévoyer... »

« En mourant, elle avait mis au monde un enfant... un malheureux petit être dont l'âme était à défaut un sentiment des devoirs qu'il avait envers sa femme et sa fille, avait dû renoncer non pas sur la pensée fatale de l'abandonner à la mort... »

« Au moment où je vous parlais... cet enfant et moi nous nous trouvions tout seuls dans la vie, sans parents, sans amis... lui chez une nourrice des environs de Paris, où il avait bien failli que je le misse, moi dans une mauvaise chambre d'hôtel garni, où j'achevais de dépenser pour vivre les derniers francs d'une collecte que, charitablement, avaient faite les locataires de la maison où ma mère était morte, afin que j'eusse de quoi me retourner au lendemain de cette mort... »

« Oui... monsieur le comte d'Armoise... des gens du peuple, de très pauvres gens du peuple, voyant auprès d'eux une misère plus grande que la leur, avaient eu ce geste d'infime bonté : prêter sur leur nécessaire pour que mon frère et moi ne soyons pas réduits à mourir de faim... »

« Comme nous habitions alors un de ces innombrables des quartiers populaires, qui sont grands comme des casernes, où près de cent familles vivent entassées — dans des conditions d'hygiène déplorable — la somme des maux accumulés de chacun avait pu atteindre près de deux cents francs... »

Avec une intonation pleine d'émotion contenue, André murmura comme pour elle-même :

« Braves gens... qui croient sans doute que au lendemain des obsèques interminables, j'ai fui cette maison en emportant le nouveau-né qu'était mon frère... et parce que, depuis lors, ils n'ont plus jamais entendu parler de moi... »

« Qu'il me tarde de leur prouver le contraire ! »

Elle passa une main sur son front... voulait sans doute en chasser une pensée qui retardait son récit, puis reprit :

« Bref, comme je vous le disais alors... ma jeune sœur... c'est là... »

« Si j'avais alors dissimulé ainsi ma véritable identité, c'était d'abord parce que j'avais honte du nom que je portais... depuis que mon père lui le trainai dans la boue... »

« Si j'avais alors dissimulé ainsi ma véritable identité, c'était d'abord parce que j'avais honte du nom que je portais... depuis que mon père lui le trainai dans la boue... »